



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 24.08.2023

Visible par le public jusqu'au: 24.08.2026

Numéro de publication: AB02-0000014018

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Baxalta Manufacturing Sàrl

Organisation concernée:

Baxalta Manufacturing Sàrl
CHE-110.038.111
Route de Pierre-à-Bot 111
2000 Neuchâtel

Type d'autorisation:

Permis de travail en continu

art. 24 de la loi sur le travail (LTr), art. 36 à 38 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 23-002468

N° d'établissement: 64352229

Pan d'entreprise: Production secteurs: Manufacturing BDS VONVENDI, Manufacturing BDS Process Advate, Manufacturing Fill & Finishing, Assurance Qualité Fill & Finishing

Personnel: 210 H

Validité: 01.09.2023 – 28.02.2025

Complément à l'autorisation: Modification

Autorisation pour: NE

Remarques juridiques:

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).